

Publikation

NOUVELLE DÉMARCHE DE SAISIE DES DEMANDES DE CHÔMAGE PARTIEL À PARTIR DE FÉVRIER 2026

Zusammenfassung / Inhalte

APERÇU DES CHANGEMENTS LES PLUS NOTABLES PAR RAPPORT À L'ANCIENNE DÉMARCHE

FONCTION DE DUPLICATION

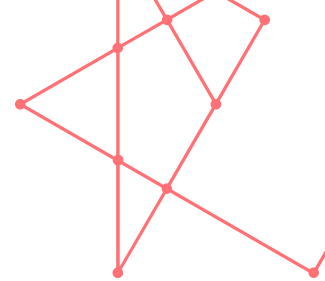
Afin de mieux cerner les besoins des entreprises et dans un souci de simplification administrative, le ministère de l'Économie a adapté la démarche de saisie des demandes de chômage partiel. Cette démarche sera active à partir du 1^{er} février 2026.

Le ministère tient à informer les usagers de la démarche de prévoir un temps de préparation prolongé lors de la première saisie.

Pour d'éventuelles nouvelles saisies, il sera dorénavant possible de dupliquer une démarche à travers la fonction de duplication. Plus de détails quant à cette fonction se trouvent en fin de note.

APERÇU DES CHANGEMENTS LES PLUS NOTABLES PAR RAPPORT À L'ANCIENNE DÉMARCHE

- Source de la demande d'octroi



Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- Source de la demande d'octroi
- L'entreprise et son activité
- Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Source de la demande d'octroi

Source*

☐ Conjoncturelle
☐ Structurale
☐ Cas de force majeure
☐ Lien de dépendance économique

[Veuillez cliquer sur ce lien pour de plus amples renseignements.](#)

[Retour](#)
[REPRENDRE PLUS TARD](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Remarques : Des informations quant à la source du chômage partiel peuvent être consultées en cliquant sur le lien marqué en bleu.

• L'entreprise et son activité

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- Source de la demande d'octroi
- L'entreprise et son activité
- Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

L'entreprise et son activité

Présentation de l'entreprise et de son activité principale et connexes

Description*

Répartition approximative du chiffre d'affaires

Luxembourg (%)*
 Union européenne (%)*
 Autre (%)

Entreprises concurrentes

Noms des entreprises concurrentes*

Etat actuel et prévisionnel du carnet de commande*

• Effectif au Luxembourg

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Effectif au Luxembourg - Novembre 2025

Données relatives à la situation de l'emploi et description des moyens propres utilisés par l'entreprise pour maintenir un niveau normal d'emploi

Salariés au Luxembourg - Novembre 2025

Nombre de salariés CDI*
 Nombre de salariés CDD*
 Nombre d'intérimaires*
 Nombre d'apprentis*
 Nombre de salariés CDI et CDD
 Nombre total de salariés

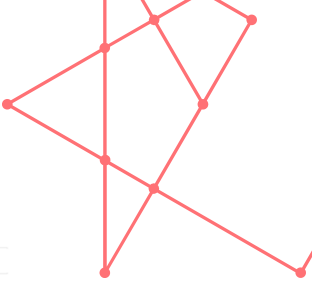
Effectif temps plein au Luxembourg - Novembre 2025

Nombre de salariés CDI*
 Nombre de salariés CDD*
 Nombre de salariés CDI et CDD

[Retour](#)
[REPRENDRE PLUS TARD](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Remarques : les données se rapportent toujours au mois précédent la saisie de la demande de chômage partiel. Dans le cas de figure ci-dessus, les données portent sur le mois de novembre 2025. La demande est à saisir en décembre 2025 et porte sur le chômage partiel du mois de janvier 2026.

• Situation de l'emploi



Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- ✓ Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- Situation de l'emploi
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Situation de l'emploi

Données relatives à la situation de l'emploi et description des moyens propres utilisés par l'entreprise pour maintenir un niveau normal d'emploi.

Masse salariale

Coût salarial total y compris les cotisations sociales, primes et gratifications. Hors apprentis et intérimaires

Masse salariale - Novembre 2025 (€) *

€

Salaires horaires moyens par salarié

Salaires horaires moyens par salarié y inclus part patronale des charges sociales. Hors apprentis et intérimaires

Salaires horaires moyens par salarié - Novembre 2025 (€) *

€

Pour les salariés CDI et les CDD, pendant la période des 12 mois qui précèdent l'introduction de la demande :

Nombre de licenciements pour des raisons inhérentes à la personne*

III

Date du dernier licenciement pour des raisons inhérentes à la personne

15

Nombre de licenciements pour des raisons non inhérentes à la personne*

III

Date du dernier licenciement pour des raisons non inhérentes à la personne

15

Nombre de personnes engagées*

III

Raison de la demande de chômage partiel*

Secteur(s) / département(s) touché(s) par le chômage partiel*

Prévisions de recours au chômage partiel pour le mois de 01/2026

Nombre de salariés en chômage partiel*

III

Nombre d'effectifs temps plein en chômage partiel*

III

Est-ce que des heures supplémentaires doivent être prestées par d'autres salariés ?*

☐ Oui ☐ Non *

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE ➤](#)

• Projection

Étapes

- ✓ Protection des données à caractère personnel
- ✓ Mois concerné par la demande
- ✓ Signalétique du demandeur
- ✓ Représentant légal
- ✓ Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite
- ✓ Source de la demande d'octroi
- ✓ L'entreprise et son activité
- ✓ Effectif au Luxembourg - Novembre 2025
- ✓ Situation de l'emploi
- Projection
- Déclaration sur l'honneur

Projection

Actions sur l'emploi ?*

Par exemple congé individuel et collectif, réduction volontaire du temps de travail, congé parental, réduction intérimaires, départs naturels, plans ou projets de formation professionnelle continue, réaffectation à d'autres départements, travaux d'entretien, etc.

Actions sur l'activité ?*

Par exemple recherche de nouveaux clients, développement de nouveaux produits, plan d'investissement ou de restructuration

Evolution à attendre pour les trois prochains mois (dégradation / stabilisation / amélioration) ?*

[Retour](#) [REPRENDRE PLUS TARD](#) [ÉTAPE SUIVANTE ➤](#)

FONCTION DE DUPLICATION

Pour dupliquer une demande, il s'agira de sélectionner une démarche antérieure puis de cliquer sur la fonction de duplication indiquée en rouge ci-dessous.

MECO : Demande d'octroi de chômage partiel ✓

2025-A005-1338

Une fois votre démarche transmise, vous n'avez plus d'action à effectuer.
La clôture de votre démarche sera effectuée ultérieurement par l'administration compétente.

Vous avez au moins un message non lu associé à cette démarche. Consultez la section "Communication".



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Organisme de contact
Ministère de l'Économie
Voir les coordonnées ▾

Sommaire

Dossier

Communication 1

Historique de la démarche

Dossier ⓘ

Communication

Nouveau message

Rechercher dans mes communications



1 communication, 1 non lue

26/12/2025
Bordereau de transmission

Pièce jointe
Télécharger

Expéditeur
Centre des technologies de l'information de l'État

Attention : en ce qui concerne la fonction de duplication, **toutes les données de l'ancienne démarche seront dupliquées dans une nouvelle démarche. Il s'agira d'adapter les champs qui ne sont plus à jour.** Au cas où le ministère de l'Économie détecte de manière répétée des données incohérentes, il se réserve le droit de **refuser une demande de chômage partiel** !

Pour de plus amples informations ou renseignements, le secrétariat du Comité de conjoncture se tient à votre disposition par téléphone au (+352) 247 84 707 et par E-mail à l'adresse emploi@eco.etat.lu.